



2021/114

## COMPTE RENDU

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un et le trente et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Vallespir, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Joan Cayrol à Le Boulou, en session ordinaire du mois de Mai sous la Présidence de Monsieur Michel COSTE Président.

#### **PRESENTS :**

**CERET :** M. Michel COSTE, Mme Brigitte BARANOFF, Mme Stéphanie JUSTAFRE-GALLEGO, M. Denis DUNYACH, Mme Maria LACOMBE, M. José BELTRAN, M. Marti VILA-PASOLA, Mme Sophie MENAHEM

**LE BOULOU :** M. François COMES, Mme Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, M. Hervé CAZENOVE, Mme Rolande LOIGEROT,

M. Jean-Claude FAUCON, Mme Aline MOSSE, M. Carlos GREZE, M. Patrick FRANCES, Mme Claudine MARCEROU

**MAUREILLAS LAS ILLAS :** M. Jean VILA, Mme Joseline LAFON, M. Stéphane GALAN

**SAINT JEAN PLA DE CORTS :** M. Robert GARRABÉ, Mme Annette AICARDI

**REYNES :** M. Guy GATOUNES

**L'ALBERE :** M. Marc DE BESOMBES SINGLA

**LES CLUSES :** M. Alexandre PUIGNAU

**LE PERTHUS :** M. Thierry THADEE

**TAILLET :** M. Alain RAYMOND

**VIVES :** M. Pierre DALOU

**ABSENTS EXCUSES ET/OU REPRESENTES :** M. José ANGULO, Mme Géraldine BOURDIN, M. Patrick PUIGMAL, M. Jean-Jacques PLANES, M. Antoine COPPOLANI, M. Patrick CASADEVALL, Mme Florence CARLIER-RUIZ ayant donné procuration à M. Guy GATOUNES, M. Alexandre PUIGNAU, M. Jacques ARNAUDIES

Le Président ouvre la séance, vérifie le quorum, et désigne Mme Stéphanie JUSTAFRE-GALLEGO secrétaire de séance.

Il fait part d'une procuration qui lui est parvenue.

Il propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Finances : Attribution de Fonds de concours pour la commune de Maureillas/las Illas.

Et de modifier l'examen de l'ordre du jour en présentant en premier les rapports relatifs au développement économique qui ont un impact sur les rapports présentés en finances.

La proposition du président a été acceptée à l'unanimité.

#### **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2021**

➤ **Vote : Unanimité**

## 1/ INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

**Dossiers présentés par Michel COSTE, Président**

*Délibération n° 2021/088/D*

### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE DEODAT DE SEVERAC A CERET**

Au titre des articles L.421-2, R.421-14 et suivants du Code de l'Éducation, les lycées sont administrés par un conseil d'administration qui se réunit en séance ordinaire au moins 3 fois par an, à l'initiative du chef d'établissement, composé, selon l'importance de l'établissement, de 24 ou de 30 membres.

Ils comprennent un représentant de la collectivité de rattachement le cas échéant, un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale et un ou plusieurs représentants de la commune siège de l'établissement.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner 1 titulaire et 1 suppléant afin de représenter la Communauté de Communes du Vallespir au sein du conseil d'administration du Lycée Déodat de Séverac de Céret :

- . Titulaire - Sophie MENAHEM
- . Suppléant - José ANGULO

➤ **Vote : Unanimité**

*Délibération n° 2021/089/D*

### **REMPLACEMENT DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMUNE DU PERTHUS AU SMIGATA (Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech Albères)**

Vu la délibération en date du 29/03/2021 de la commune de Le Perthus relative au remplacement des délégués titulaires et suppléants de la Commune de Le Perthus au SMIGATA, suite à démission, il est proposé au Conseil Communautaire de désigner :

- . M. Pierre SERRA, délégué titulaire
- . M. Oscar PLANAS, délégué suppléant.

➤ **Vote : Unanimité**

## 2/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Dossiers présentés par François COMES, Vice-Président Développement Economique et Tourisme**

*Délibération n° 2021/090/D*

### **Pépinière d'entreprises Vall'up : Mise à jour des tarifs en hôtel d'entreprises**

Vu la délibération n° 2019/195/D du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2019, la Communauté de Communes a fixé les tarifs d'occupation de la pépinière d'entreprises Vall-Up.

Une grille tarifaire a été établie en 2019 pour la location des bureaux et ateliers sous le régime de la pépinière d'entreprises, et une autre pour la location sous le régime hôtel d'entreprises. Pour certains locaux, les tarifs n'ont été votés que pour le régime pépinière et non pour le régime hôtel d'entreprises sur recommandations du cabinet d'étude ayant réalisé l'étude faisabilité de la pépinière.

Certains de ces locaux initialement prévus pour être loués en pépinière seulement sont aujourd'hui sollicités pour de l'hôtel. Il apparaît plus judicieux de pouvoir proposer, selon la demande, chaque local soit pour de l'hébergement en pépinière soit en hôtel.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire de valider les nouvelles grilles tarifaires d'occupation de la pépinière d'entreprises Vall-Up :

## DETAIL DES OFFRES

### ESPACE PEPINIERE

✓ HÉBERGEMENT - CHARGES LOCATIVES\*\* - ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ - RÉSEAU DE PARTENAIRES - ATELIERS / FORMATIONS / ÉVÉNEMENTS - SALLE DE RÉUNION - COMMUNAUTÉ D'ENTREPRENEURS - ABSCHNEMENT TÉLÉPHONE + INTERNET (TRÈS HAUT DÉBIT) - ESPACE DÉTENTE / CUISINE - ESPACE REPROGRAPHIE - PARKING

	Surface	Année 1 & 2	Année 3 & 4	Année 5
<b>ATELIERS</b> Tarifs mensuels	80 m <sup>2</sup>	430 € TTC	480 € TTC	530 € TTC
	100 m <sup>2</sup>	480 € TTC	500 € TTC	540 € TTC
	110 m <sup>2</sup>	520 € TTC	545 € TTC	570 € TTC

	Surface	Année 1 & 2	Année 3 & 4	Année 5
<b>BUREAUX</b> Tarifs mensuels	15 m <sup>2</sup>	115 € TTC	135 € TTC	145 € TTC
	20 m <sup>2</sup> et 22 m <sup>2</sup>	150 € TTC	170 € TTC	190 € TTC
	30 m <sup>2</sup>	220 € TTC	250 € TTC	280 € TTC
	40 m <sup>2</sup>	285 € TTC	325 € TTC	365 € TTC

	Accès illimité Tarif mensuel	1 jour	½ jour
<b>ESPACE COWORKING</b>	100 € TTC	8 € TTC	5 € TTC

## DÉTAIL DES OFFRES

### ESPACE HOTEL

✓ HÉBERGEMENT - CHARGES LOCATIVES\*\* - RÉSEAU DE PARTENAIRES - ÉVÉNEMENTS - SALLE DE RÉUNION - COMMUNAUTÉ D'ENTREPRENEURS - ABSCHNEMENT TÉLÉPHONE + INTERNET (TRÈS HAUT DÉBIT) - ESPACE DÉTENTE / CUISINE - ESPACE REPROGRAPHIE - PARKING

	Surface	Année 1 & 2	Année 3 & 4	Année 5
<b>ATELIERS</b> Tarifs mensuels	80 m <sup>2</sup>	480 € TTC	500 € TTC	520 € TTC
	100 m <sup>2</sup>	500 € TTC	535 € TTC	570 € TTC
	110 m <sup>2</sup>	550 € TTC	590 € TTC	630 € TTC

	Surface	Année 1 & 2	Année 3 & 4	Année 5
<b>BUREAUX</b> Tarifs mensuels	15 m <sup>2</sup>	145 € TTC	155 € TTC	165 € TTC
	20 m <sup>2</sup> et 22 m <sup>2</sup>	175 € TTC	180 € TTC	185 € TTC
	30 m <sup>2</sup>	275 € TTC	280 € TTC	290 € TTC
	40 m <sup>2</sup>	345 € TTC	355 € TTC	365 € TTC

➤ **Vote : Unanimité**

*Délibération n° 2021/091/D*

### Attribution de subvention au titre du Programme Européen Leader – SAS Adventure Challenger

Un porteur de projet sollicite une subvention d'aide aux entreprises pour le développement de son activité. Cette demande est étudiée dans le cadre du règlement d'intervention financière de la Communauté de Communes du Vallespir adopté par délibération n° 2016/019 en date du 12/03/2016, modifié par la délibération n° 2017/151 en date du 09/12/2017, et en complément du dispositif européen LEADER. Le comité de programmation LEADER statuera sur ces demandes ultérieurement à la délibération du Conseil Communautaire.

La Commission Développement Economique et Tourisme a émis un avis sur ce dossier, en date du 19/05/2021 :

- **SAS Adventure Challenger représentée par M. Julien RIBUIGENT :**
  - Projet de lancement commercial de l'application web « Adventure challenger », à CERET
  - Dépenses : accompagnement juridique, création graphique et matériel informatique
  - Coût : 12 619.18 € HT
  - Aide CC Vallespir demandée : 2 000 €
  - Aide LEADER demandée : 8 000 €
  - Reste à charge (autofinancement) : 2 619.18 €

Avis favorable de la commission.

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'octroi de l'aide de la CC Vallespir de :

- 2 000 € pour l'entreprise « **Adventure Challenger**

M. le Président précise que c'est une entreprise qui souhaite développer une application de type « escape game » en pleine nature.

➤ **Vote : Unanimité**

**Prolongation et abondement au dispositif régional aides aux entreprises – L'OCCAL**

Le dispositif L'Occal vise à aider financièrement les entreprises pour surmonter les difficultés économiques dues à la crise sanitaire Covid 19. 3 formes d'aides ont été mises en place depuis le début de la crise : avances remboursables (volet 1), subventions (volet 2) et aide au paiement des loyers locatifs (volet 3).

**Vu** la délibération n° 2020/094/D du 12/06/2020, la Communauté de Communes du Vallespir s'est engagée dans le dispositif à hauteur de 62 961 € (3 €/habitant), sur une période allant jusqu'au 31 mars. La consommation de l'enveloppe est à ce jour de 45 895 € au bénéfice de 63 entreprises. La commission Développement Economique du 14/04/21 a émis un avis favorable à la reconduction de l'opération L'OCCAL VOLETS 1 et 2 à partir du 1er avril dans le cadre de l'enveloppe initialement votée.

Cibles : entreprises du tourisme, restauration, commerce, artisanat, culture, évènementiel, sport et loisirs. Tous statuts.

Taux d'intervention : 50 % des dépenses éligibles (25% Région + 25% EPCI) dans la limite de 25 000 €.

Suite à cet accord de principe, une nouvelle vague de demandes a été présentée le 5 mai au Comité Technique L'OCCAL : 12 dossiers recevables au titre du L'Occal volet 2 pour un montant de dépenses cumulées de 265 000 €, dont une participation de la Communauté de Communes du Vallespir de 66 000 €. L'enveloppe restante avant ce Comité Technique était de 17 500 €. Un réabonnement de l'enveloppe est donc nécessaire pour couvrir les 66 000 € demandés, à savoir 48 500 €. De même, une enveloppe de 40 000 € supplémentaire est estimée pour répondre à la sollicitation des entreprises qui demanderaient l'aide d'ici la fin du dispositif le 31 mai 2021, dans ce contexte sanitaire très difficile. Les EPCI ont la possibilité de minorer le taux d'intervention afin de ventiler l'enveloppe sur un contingent d'entreprises plus grand.

Il est donc proposé de :

- prolonger la participation de la CCV au dispositif jusqu'au 31 mai 2021,
- réabonder le fonds L'Occal de la Région de 88 500 €,
- minorer le taux d'intervention de 25% à 20% pour les dossiers qui seront présentés en Comité Technique de la Région à partir de ce jour,
- autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat L'Occal tel que proposé en annexe.

➤ **Vote : Unanimité**

**3/ FINANCES**

**Dossiers présentés par Michel Coste, Président**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES MEMBRES**

L'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit « qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre une communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ». Il est proposé au Conseil Communautaire d'individualiser les fonds de concours ainsi qu'il suit :

Délibération n° 2021/093/D

- 1) **Vu** la délibération 12/2021 en date du 14 avril 2021 de la commune de TAILLET.

D'attribuer un fonds de concours de 1 200.00 € à la commune portant sur la réalisation de l'adressage postal sur la commune pour les équipes de La Poste, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

**Plan Prévisionnel de financement**

Coût total Hors taxe de l'opération :	2 400.00 € HT – 2 880.00 € TTC
Fonds de concours CC Vallespir :	1 200.00 € HT
Commune :	1 200.00 € HT

➤ **Vote : Unanimité**

2) **Vu** la délibération 2021013 en date du 17 mars 2021 de la commune de SAINT JEAN PLA DE CORTS.

**Vu** la délibération 2021-007 en date du 8 février 2021 de la Communauté de Communes attribuant un fonds de concours de 11 514.00 € à la commune de Saint Jean Pla de Corts portant sur l'équipement sanitaire du plan d'eau.

**Considérant** l'augmentation des dépenses liées au projet soit 19 479.87 €

D'actualiser le fonds de concours selon le plan de financement prévisionnel suivant :

**Plan Prévisionnel de financement**

Coût total Hors taxe de l'opération :	42 507.87 € HT – 51 009.44 € TTC
Fonds de concours CC Vallespir :	21 253.00 € HT
Commune :	21 254.87 € HT

➤ **Vote : Unanimité**

*Délibération n° 2021/095/D*

3) **Vu** la délibération 2021/043 en date du 13 avril 2021 de la commune de MAUREILLAS LAS ILLAS.

- D'attribuer un fonds de concours de 13 547.50 € à la commune portant sur la construction d'enfeus au cimetière de la forêt, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

**Plan Prévisionnel de financement**

Coût total Hors taxe de l'opération :	27 095.00 € HT – 32 514.00 € TTC
Fonds de concours CC Vallespir :	13 547.50 € HT
Commune :	13 547.50 € HT

➤ **Vote : Unanimité**

*Délibération n° 2021/096/D*

4) **Vu** la délibération 2021/044 en date du 13 avril 2021 de la commune de MAUREILLAS LAS ILLAS.

- D'attribuer un fonds de concours de 5 028.37 € à la commune portant sur l'acquisition et la mise aux normes de matériel informatique ainsi que l'acquisition de logiciel, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

**Plan Prévisionnel de financement**

Coût total Hors taxe de l'opération :	10 056.74 € HT – 12 068.09 € TTC
Commune :	5 028.37 € HT
Fonds de concours CC Vallespir :	5 028.37 € HT

➤ **Vote : Unanimité**

*Délibération n° 2021/097/D*

5) **Vu** la délibération 2021/042 en date du 13 avril 2021 de la commune de MAUREILLAS LAS ILLAS.

**Vu** la délibération 2021-004 en date du 8 février 2021 de la Communauté de Communes attribuant un fonds de concours de 2 075.00 € à la commune de Maureillas Las Illas portant sur l'étude de faisabilité pour la création d'un espace public paysager écologique sur le site du Prat de la Farga.

**Considérant** la nécessité de réaliser un levé topographique d'ensemble du site.

D'actualiser le fonds de concours selon le plan de financement prévisionnel suivant :

**Plan Prévisionnel de financement**

Coût total Hors taxe de l'opération :	6 085.00 € HT – 7 302.00 € TTC
Fonds de concours CC Vallespir :	3 042.50 € HT
Commune :	3 042.50 € HT

➤ **Vote : Unanimité**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1/2021 – BUDGET PRINCIPAL**

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder sur le budget 2021 aux virements de crédits suivants :

- Ouverture des crédits pour l'affectation des fonds de concours,
- Inscription de crédits concernant l'aide aux entreprises dans le cadre de la participation à l'OCCAL à la Région,
- Inscription de crédits pour la réalisation d'un portail Famille,
- Inscription de crédits concernant la subvention pour la réhabilitation de la crèche du Boulou.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
120	Signalétique	-30 000.00 €			
			141-1321	DETR – crèche Le Boulou	113 534.00 €
178	Fonds de concours aux communes	-90 603.72 €			
0052015	Fonds de concours Saint Jean	9 739.00 €			
0072015	Fonds de concours Les Cluses	14 515.00 €			
0102015	Fonds de concours Taillet	1 200.00 €			
0122015	Fonds de concours Vives	20 949.72 €			
0132015	Fonds de concours Le Boulou	44 200.00 €			
185-205	Portail famille	31 500.00 €	185-205	Portail famille	12 500.00 €
167	Aides aux entreprises COVID	88 500.00 €			
			16	Emprunt	- 36 034.00 €
TOTAL DEPENSES		90 000,00 €	TOTAL RECETTES		90 000,00 €

➤ **Vote : Unanimité**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1/2021 – BUDGET PRINCIPAL DU TOURISME**

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder sur le budget 2021 aux virements de crédits suivants :

- Ouverture des crédits pour la création d'une deuxième banque d'accueil dans l'office de tourisme intercommunal,

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
202021	Création d'une banque d'accueil	9 000.00 €			
			16	Emprunt	9 000.00 €
TOTAL DEPENSES		9 000.00 €	TOTAL RECETTES		9 000.00 €

➤ **Vote : Unanimité**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1/2021 – BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISE VALL'UP**

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder sur le budget 2021 aux virements de crédits suivants :

- Ouverture de crédits pour l'encaissement et le remboursement de cautions des ateliers et bureaux loués,

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
165	Cautions	4 000.00 €	165	Cautions	4 000.00 €
TOTAL DEPENSES		4 000.00 €	TOTAL RECETTES		4 000.00 €

➤ **Vote : Unanimité**

**ADMISSIONS EN NON VALEURS**

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

**Considérant** le courrier en date du 2 Avril 2021 par lequel Monsieur le Trésorier nous transmettait un état des admissions en non-valeur relatif à des recettes concernant la facturation des accueils de loisirs sur les exercices 2018 et 2019 pour un montant de 432.52 €.

**Considérant** le courrier en date du 2 Avril 2021 par lequel Monsieur le Trésorier nous transmettait un état des admissions en non-valeur relatif à des recettes concernant la facturation de parutions dans la brochure des hébergeurs de l'office de tourisme 2018 pour un montant de 70.00 €.

Il est proposé de procéder à l'admission en non valeurs de 432.52 € sur le budget principal de la Communauté de Communes et de 70.00 € sur le budget principal du Tourisme.

➤ **Vote : Unanimité**

**CREATION DU BUDGET ANNEXE BATIMENT INDUSTRIEL SAINTE MARGUERITE**

**Considérant** le projet de réhabilitation d'une friche industrielle située sur le chemin Ste Marguerite,

**Considérant** la nécessité d'individualiser les opérations relatives à cette activité dans un budget annexe,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De créer un budget annexe pour le bâtiment industriel Sainte Marguerite.

➤ **Vote : Unanimité**

**ASSUJETISSEMENT A LA TVA DU BUDGET ANNEXE BATIMENT INDUSTRIEL SAINTE MARGUERITE**

**Vu**, la création du budget annexe « bâtiment industriel Sainte Marguerite »,

**Vu**, les observations des services fiscaux concernant le régime de TVA applicable à l'activité,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'opter pour l'imposition volontaire à la TVA pour cette activité.

➤ **Vote : Unanimité**

**FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE BATIMENT INDUSTRIEL SAINTE MARGUERITE**

**Vu**, le projet de budget primitif présenté par le Président,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De voter comme suit le projet de budget 2021 en dépenses et en recettes :

Budget annexe bâtiment industriel Sainte Marguerite :

FONCTIONNEMENT.....	0.00 €
INVESTISSEMENT.....	3 577 000.00 €

➤ **Vote : Unanimité**

**4/ AFFAIRES FONCIERES**

**Dossier présenté par Michel Coste, Président**

**Déchèterie Le Boulou – Cession de terrain au SYDETOM rectification du numéro de parcelle**

**Vu** la délibération n°2018-158 du 14 décembre 2018 ayant pour objet la cession de terrain au profit du SYDETOM située sur le site de la déchèterie au profit de la création d'une plateforme de déchets verts,

**Considérant** qu'il convient suite à une erreur matérielle de procéder à la modification du numéro de parcelle afin de pouvoir finaliser l'acte de vente. Le numéro de parcelle mentionné dans la délibération n°2018-158 est erroné. Le numéro de parcelle à prendre en considération est le numéro 1759 au lieu du 1459 mentionné dans la délibération initiale.

Le reste de la délibération reste inchangé : il s'agit d'une erreur matérielle sans conséquence sur le sens de la délibération.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire de rectifier la délibération n°2018-158 du 14 décembre 2018 entachée d'une erreur matérielle en remplaçant le numéro de parcelle 1459 par le numéro 1759 et de confirmer la décision initiale de vendre la présente parcelle section B n°1759 d'une superficie de 5564 m<sup>2</sup> située sur la commune de Le Boulou au SYDETOM.

➤ **Vote : Unanimité**



## **5/ DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Dossiers présentés par Marc de BESOMBES SINGLA, Vice-Président Mobilité et Tourisme Vert**

*Délibération n° 2021/106/D*

### **Acquisition de vélos à assistance électrique : validation du plan de financement et demande de subvention**

Dans le cadre de son Schéma de Mobilités Durables, et avec le soutien financier du label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la Communauté de Communes a fait l'acquisition de vélos à assistance électrique. Cette flotte de 18 vélos est mise à disposition des communes membres pour les déplacements professionnels des élus et agents.

Un besoin complémentaire en vélos à assistance électrique a été identifié par certaines communes et dans certains services de la Communauté de Communes.

Dans la mesure où la Communauté de Communes du Vallespir a un besoin complémentaire, et où il existe des possibilités de financements auprès de la Région, il est opportun que ce soit elle qui fasse une acquisition globale pour compléter la flotte communautaire.

Le besoin est estimé à 6 vélos à assistance électrique supplémentaires, qui pourront être des vélos de ville ou des VTT, pour un budget de 12 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Région – Contrat Régional (30%) :	3 600 € HT
CC Vallespir – Autofinancement (70%) :	8 400 € HT
Coût TOTAL de l'opération (100%) :	12 000 € HT

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider les demandes de financement pour le projet présenté, et d'autoriser le Président à signer tout document utile.

➤ **Vote : Unanimité**

*Délibération n° 2021/107/D*

### **POURSUITE DU PROJET « ESPACE CYCLOSPORT PYRENEES MEDITERRANEE » : Signature de la convention pluriannuelle et demande de subvention**

La Communauté de Communes du Vallespir est engagée avec le Pays Pyrénées Méditerranée et les trois autres communautés de communes qui le composent dans l'espace cycloport Pyrénées Méditerranée.

Il s'agit d'un espace proposant 20 itinéraires sportifs à vélo sur route, labellisé par la Fédération Française de Cyclisme, soutenu par le Comité Départemental de Cyclisme des Pyrénées-Orientales. Le fait de mutualiser cet espace permet de mutualiser les coûts, mais également de proposer une offre complète, avec différents niveaux de difficulté, pour toucher une clientèle spécifique et exigeante, mais haut de gamme, fidèle et adepte de produits mixtes (sport, culture, gastronomie...).

La Communauté de Communes du Vallespir est maître d'ouvrage délégué pour l'ensemble du projet, c'est-à-dire qu'elle engage et avance les dépenses, ensuite réparties uniformément entre les communautés de communes parties prenantes, est signataire de la convention avec la Fédération Française de Cyclisme et réalise les demandes de financement.

Initialement, les Communautés de Communes du Vallespir, des Aspres, du Haut Vallespir et Albères Côte Vermeille Illibéris ont signé une convention annuelle de mise en place en 2019. Afin de garantir la continuité du projet, il convient de signer une convention pluriannuelle. Le budget correspondant sera défini chaque année en fonction du programme d'actions, soumis à la validation du comité de pilotage de l'espace cycloport Pyrénées Méditerranée, qui regroupe des représentants des quatre communautés de communes, et annexé à la convention.

D'autre part, pour l'année 2021, le comité de pilotage de l'espace cyclosporthe Pyrénées Méditerranée a validé le budget prévisionnel suivant :

Poste de dépense	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
Impression 4 000 cartes	1 500,00 €	1 800,00 €
Vidéo de promotion	3 900,00 €	3 900,00 €
Campagne réseaux sociaux		2 000,00 €
Eductour professionnels du tourisme		2 680,00 €
Communication et inauguration		2 988,00 €
Labellisation	550,00 €	660,00 €
Formation	500,00 €	500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>14 528,00 €</b>
Subvention Leader (64%)		9 297,92 €
Reste à charge CC Aspres (9%)		1 307,52 €
Reste à charge CC Albères Côte Vermeille (9%)		1 307,52 €
Reste à charge CC Haut Vallespir (9%)		1 307,52 €
Reste à charge CC Vallespir (9%)		1 307,52 €

Le plan de financement est le suivant :

Leader (64%) :	9 297,92 € TTC
CC Vallespir - Autofinancement appelant le fond Leader (16%) :	2 324,48 € TTC
CC Vallespir – Autofinancement (20%) :	2 905,60 € TTC
Coût TOTAL de l'opération (100%) :	14 528,00 € TTC

Sous-réserve de l'avis de la commission Mobilité et Tourisme Vert se réunissant en date du 25 mai 2021, il est proposé au Conseil Communautaire de valider les demandes de financement pour le projet présenté, d'autoriser le Président à signer la convention pluriannuelle dont le projet est présenté en annexe, et de signer tout document utile.

➤ **Vote : Unanimité**

## **6/ ENFANCE-JEUNESSE**

**Dossiers présentés par Jean VILA, Vice-Président Enfance et Jeunesse**

**Délibération n° 2021/108/D**

### **Rentrée Scolaire 2021/2022 - Mise en place du Service Périscolaire Intercommunal**

M. VILA rappelle que la Communauté de Communes du Vallespir détient la compétence enfance jeunesse depuis 2017. Au transfert de cette compétence il existait deux accueils de loisirs périscolaires – CERET et MAUREILLAS. La gestion de ces deux services a continué à être assurée par convention par les communes jusqu'au 31 août 2021.

Fin 2020, les communes de Le Boulou et de Reynès se sont rapprochées de la Communauté de Communes car elles souhaitent pour leur commune avoir un accueil de loisirs périscolaires déclaré à la place de leur garderie municipale et ce, d'une part pour se conformer à la réglementation relative aux accueils de mineurs, et d'autre part, pour améliorer les conditions d'accueil et d'encadrement des enfants et pour construire un vrai projet éducatif autour de l'école.

En parallèle, le diagnostic social territorial effectué en vue de la signature avec la CAF des Pyrénées-Orientales de la Convention Territoriale Globale, a fait apparaître le besoin sur notre territoire de ce type de structures d'accueil de mineurs pour améliorer les services existants, lutter contre les inégalités sociales, favoriser le cadre de vie et l'attractivité du territoire.

Un groupe de travail a été constitué pour travailler sur ce projet, groupe de travail composé de techniciens et d'élus représentants de chaque commune qui se sont réunis deux fois : le 14 avril et 5 mai.

Le groupe de travail a défini en amont du projet les objectifs à atteindre suivants :

- Améliorer la qualité éducative de l'accueil des enfants
- Harmoniser le fonctionnement et les pratiques des accueils périscolaires dans un cadre réglementaire
- Offrir une égalité de service aux familles sur l'ensemble du territoire
- Rapprocher le service périscolaire avec les services de restauration scolaire
- Construire un projet de territoire enfance jeunesse attractif et améliorer le cadre de vie

Le groupe de travail a abouti à la construction d'un service intercommunal périscolaire composé des quatre communes : CERET – MAUREILLAS – LE BOULOU et REYNES.

Le projet de fonctionnement de ce service avec son budget prévisionnel et le projet de règlement intérieur de fonctionnement ont été soumis et approuvés par la commission enfance jeunesse qui s'est réunie le jeudi 27 mai 2021.

Le coût du service périscolaire, supporté par la Communauté de Communes du Vallespir s'élève à hauteur de 600 000 € incluant la participation de la CAF des PO de 28 % (170 000 €) et 5 % (30 000 €) restant à la charge des familles.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la création du service intercommunal périscolaire tel qu'il a été proposé par le groupe de travail avec validation de la commission enfance jeunesse,
- D'adopter le règlement de fonctionnement de ce futur service – horaires – tarification – modalités d'inscription, modalités de fonctionnement,
- D'autoriser le Président à solliciter la Caisse d'Allocation Familiales des Pyrénées-Orientales pour modifier le conventionnement de la prestation de service ordinaire de l'accueil périscolaire de la Communauté de Communes et de l'étendre aux services périscolaires créés sur les communes de LE BOULOU et de REYNES.

Il précise que le volet financier et relatif aux ressources humaines de ce service est en cours d'étude avec les communes concernées.

Ils feront l'objet d'un examen en CLECT (Commissions Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et en au Conseil Communautaire du mois de juin et ce, afin que le service soit opérationnel pour la rentrée scolaire de septembre 2021.

Il remercie l'ensemble des acteurs qui ont œuvré pour faire aboutir ce nouveau service périscolaire en plaçant l'intérêt de l'enfant au centre du projet avec la volonté d'harmoniser ce service aux familles à l'échelle du territoire.

M. FRANCES, en tant qu'élu d'opposition n'a pas été associé à la mise en place de ce service et souhaite savoir si les recettes liées à la participation des parents conditionnent celles de la CAF ?

Mme JUSTAFRE précise que c'est une condition obligatoire, et qu'en cas de gratuité la CAF n'interviendra pas.

M. FRANCES, rappelle que ce service était gratuit pour les parents de Le Boulou, certains l'ont sollicité pour connaître le contenu des prestations proposées dès lors que le service deviendra payant ?

M. VILA explique que le taux d'encadrement sera plus important et normé, par conséquent la qualité du service sera améliorée car l'encadrement sera assuré avec du personnel d'animation qualifié. Par ailleurs il sera mis en place un portail famille permettant la réservation, l'inscription et le règlement dans les accueils périscolaires et de restauration scolaire.

M. FRANCES demande si l'impact sur les attributions de compensation a été évalué ? Débat qu'il poursuivra en Conseil Municipal, notamment concernant les questions relatives aux emplois et aux locaux. Il est important d'apporter les garanties aux habitants de la commune pour un service de qualité.

M. VILA informe que le volet financier sera abordé prochainement lors d'une réunion de travail avec les représentants de la commune programmée au mois de Juin.

M. FRANCES rappelle que ce service a toujours été gratuit au Boulou et qu'il est nécessaire pour être bien justifié aux familles que la participation financière demandée, qu'il reconnaît modeste, apporte une prestation de qualité. Il réitère donc sa demande sur le contenu du service qui sera mis en place

MME BARANOFF explique que ce service d'accueil périscolaire permettra de prendre en compte le rythme des enfants qui seront accompagnés par des animateurs diplômés et motivés pour garantir un service d'accueil périscolaire de qualité.

Mme MENAHEM, informe que le coordonnateur du service Enfance Jeunesse présente le projet à tous les conseils d'école. Qu'il est nécessaire qu'il y ait une harmonisation des pratiques (même niveau de service à l'échelle d'un territoire pour un prix identique), et que le partenariat avec l'école est important puisqu'il va falloir renouveler le projet éducatif de territoire (PEDT) prochainement.

M. FRANCES, demande si le projet pédagogique a été défini et quel est le contenu ?

M. VILA précise que le contenu est en cours d'élaboration et sera prêt pour la rentrée et demande de faire confiance aux équipes d'animation qui le travaillent, il espère que l'avenir prouvera tout l'intérêt que représente ce projet pour les enfants.

M. FRANCES signale qu'il s'abstiendra uniquement par manque de lisibilité sur le contenu du projet pédagogique.

➤ **Vote : Majorité (2 abstentions : M. Frances – Mme Marcerou)**

*Délibération n° 2021/109/D*

#### **Conventions avec le Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) pour le Portail Famille et l'occupation des locaux**

La Communauté de Communes du Vallespir détient la compétence Enfance jeunesse.

Le Syndicat Intercommunal Scolaire et la Commune de MAUREILLAS sont compétents pour assurer le service de restauration scolaire des établissements du 1er degré du territoire.

Ces trois collectivités exercent des compétences différentes mais qui concernent le même public : les familles d'enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires des communes du territoire de la Communauté de Communes avec la volonté commune de moderniser les pratiques afin de simplifier les inscriptions et de faire évoluer les moyens de paiements proposés aux usagers de leurs services respectifs.

Ce rapprochement s'est concrétisé par la réalisation d'un projet commun « Le portail Famille » qui se traduit par la mise en place d'un dossier d'inscription unique et d'une solution numérique qui offrira à terme la possibilité pour les familles de réserver les services et d'effectuer le paiement des différentes structures enfance-jeunesse/restauration scolaire via le site internet de la CCV et des communes membres.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président de la Communauté de Communes à signer cette convention de mutualisation avec le SIS et la Mairie de MAUREILLAS LAS ILLAS.

Par ailleurs et toujours dans le but de simplification des démarches des familles, à compter du mois de juin le service administratif du Syndicat Intercommunal Scolaire occupera des locaux au sein du service intercommunal jeunesse de CERET. Une convention de mise à disposition de locaux sera signée selon le projet ci-joint par le Président de la Communauté de Communes autorisé par délégation du Conseil Communautaire et par la Présidente du SIS.

➤ **Vote : Unanimité**

*Délibération n° 2021/110/D*

#### **Appels à Projets Jeunesse – Séjours et « Eté Culturel » – Demande de subventions auprès de la DRAC et du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales**

Dans le cadre de l'accueil extrascolaire des 11-17 ans, chaque année le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Vallespir organise des séjours vacances avec hébergement pour plus d'une centaine de jeunes adolescents venus de tout le territoire intercommunal.

L'offre de séjours est un service de loisirs éducatifs qui s'adapte à la saisonnalité, à la diversité de notre patrimoine naturel et culturel, aux besoins de découverte et de responsabilisation des jeunes.

Ce service très sollicité par les jeunes et leurs parents reste complémentaire des actions proposées en demi-journée ou journée par l'accueil adolescent de Céret et nos partenaires associatifs. Cette action en faveur de la jeunesse s'adresse à tous les adolescents du territoire.

En 2021, après avoir annulé le traditionnel séjour ski à Nuria aux vacances d'hiver, il est proposé les séjours suivants :

- **Séjour « à la mer » sur le littoral de notre côte catalane** 19/07 au 23/07/2021 soit 5 jours et 4 nuits avec un maximum de 15 jeunes partant à la découverte du milieu marin. Ce projet sera construit avec un groupe de jeunes adolescents dans une première expérience d'engagement des jeunes dès la conception du séjour.

- **Séjour « 4 éléments des P.O » à St Cyprien du** 10/8 au 13/08/2021 soit 4 jours et 3 nuits avec un maximum de 24 jeunes, permettra aux participants de pratiquer des activités telles que le catamaran (l'air), la baignade (l'eau), l'astronomie (terre), les énergies renouvelables autour du soleil (le feu).

- **Séjour « découverte de la culture méditerranéenne » à Marseille** 24/8 au 27/08/2021 soit 4 jours et 3 nuits. Ce séjour qui n'a pu se faire au printemps 2020 et 2021, permettra au groupe de 15 jeunes d'explorer le patrimoine culturel de la capitale phocéenne (Mucem, musée subaquatique, château de la Buzine ...)

- **Séjour « Raid Nature » en Vallespir** 19/10 au 22/10/2021 soit 4 jours et 3 nuits, séjour sportif sur le thème de l'environnement

Les séjours de vacances sont soutenus et co-financés notamment dans le cadre du Contrat Territorial Global (CTG) établi avec la CAF des Pyrénées-Orientales et permettent de répondre à des appels à projets du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) dans le cadre de l'Été Culturel.

L'été culturel est un dispositif qui a permis en 2020 de soutenir, de juillet à la fin de l'été, de nombreux projets sur toute la région, la Drac souhaite poursuivre l'accompagnement des artistes et des collectivités pendant l'été 2021.

Le dispositif « Été culturel » a pour objectif de permettre aux jeunes et aux familles, surtout celles qui ne partent pas en vacances, d'avoir accès à une offre culturelle de qualité pendant les vacances d'été, ce qui s'entend comme une rencontre physique et matérielle avec les œuvres, les artistes, en privilégiant la pratique artistique dans des ateliers animés par des professionnels. Les activités permettant de valoriser le patrimoine seront également prises en compte si elles associent à la transmission de connaissances une pratique des jeunes accompagnés par des personnes ressources : historiens, archéologues, guides-conférenciers, enseignants.

Bien conscient de l'importance de l'accès à la culture dès le plus jeune âge mais aussi chez les plus grands, le service Enfance Jeunesse propose de participer à cet appel à projet en associant les accueils de loisirs maternels et élémentaires de la Communauté de Communes du Vallespir à cette expérience artistique.

En 2020 les programmes culturels avaient permis de co-financer un stage de photographie pour les jeunes ados avec l'association Lumière d'encre de Céret.

En 2021 il est proposé dans les accueils de loisirs maternels et élémentaires gérés par la Communauté de Communes – Maureillas/Las Illas et Le Boulou, de développer un projet sur la thématique du cirque pour les enfants de 3 à 12 ans en partenariat avec l'association « amstamgram » et un projet culturel autour de la civilisation et du patrimoine méditerranéen à Marseille pour les jeunes de l'accueil ado de Céret.

Cette programmation sera examinée et validée par la commission Enfance Jeunesse du 27 mai 2021.

Par conséquent il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à solliciter le Conseil Départemental et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour cofinancer ces actions en faveur de la jeunesse selon le plan de financement ci-après et d'autoriser le Président à signer tous documents utiles à intervenir.

### Plan de financement séjours

Dépenses	Estimation Dépenses	Recettes
Séjour « mer » côte catalane 15 jeunes	5 000 €	Familles : 2 100 € CCV : 1 900 € Cd66 : 1 000 €
Séjour « 4 éléments des P.O » 24 jeunes	8 200 €	Familles : 3500 € CCV : 3 700 € Cd66 : 1 000 €
Séjour sportif et environnement « Raid Nature » 15 jeunes	5 000 €	Familles : 2 100 € CCV : 1 900 € Cd66 : 1 000 €

### Plan financement « ETE CULTUREL »

Dépenses	Estimation Dépenses	Recettes
Séjour « Culturel » Marseille 15 jeunes	6 000 €	Familles : 2 100 € CCV : 1 400 € Cd66 : 1 000 € DRAC : 1 500 €
Projet « Cirque » Alsh de la Ccv	1 500 €	CCV : 500 € DRAC : 1 000 €

➤ **Vote : Unanimité**

## 7- HABITAT

**Dossier présenté par Thierry THADEE, Vice-Président Habitat, Accès Services Publics, Santé**

**Délibération n° 2021/111/D**

**Téléalarmes - Renouvellement de la convention avec l'association Instance de gérontologie du Vallespir pour l'année 2021.**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Vallespir détient cette compétence qui gère un service social à destination des personnes âgées pour leur maintien à domicile sous couvert de sa compétence Habitat. Le 31 décembre 2020 la convention qui liait la Communauté de Communes à l'association instance de gérontologie est arrivée à échéance.

La nécessité de renouveler les conventions et la récente installation du nouveau bureau de l'association ont mis en évidence un dispositif complexe et peu lisible aux contours juridiques à revoir, tant pour les élus communautaires, membres du conseil d'administration de l'association que pour la Communauté de Communes du Vallespir. Ce dispositif adapté à l'époque de sa mise en place, n'a pas évolué dans le temps.

Des démarches sont en cours pour qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la situation juridique et financière soit régularisée et que le service perdure pour l'usager de la même façon qu'aujourd'hui.

Il convient donc dans cette période transitoire de le maintenir afin de ne pas pénaliser le public fragile auquel il s'adresse.

Il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler la convention entre la Communauté de Communes et l'association « Instance de gérontologie du Vallespir » selon le projet ci-joint qui organise la réservation et le financement des transmetteurs nécessaires au fonctionnement de ce service sur toutes les communes membres de l'intercommunalité au titre de l'année 2021 et d'autoriser le Président à signer les documents utiles.

La gestion de ce service était précédemment confiée aux communes par conventions dont les renouvellements seront également nécessaires au titre de la seule année 2021 et qui seront signées par le Président autorisé par délibération du 30 juillet 2020 par le Conseil Communautaire dans le cadre des délégations prévue par l'article 5211-10 et par les Maires ou Président des CCAS des communes membres dûment habilités.

Mme Brigitte Baranoff est Mme Sylvaine Ricciardi Braem, membres du conseil d'administration de l'association Instance de Gérontologie quittent la salle au moment du vote.

➤ **Vote : Unanimité**

## **8/ PERSONNEL**

### **Dossier présenté par Michel COSTE, Président**

Retour de Mme Brigitte Baranoff est Mme Sylvaine Ricciardi Braem.

*Délibération n° 2021/112/D*

#### **CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER DU NUMERIQUE – CDD pour 2 ans – Contrat de projet**

L'Etat dans le cadre de France Relance Inclusion Numérique propose de financer la formation et l'activité de 4 000 conseillers du numérique.

Le conseiller du numérique accompagne le public sur trois thématiques considérées comme prioritaires :

- Soutenir le public dans les usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, acheter en ligne, vendre en ligne, etc...
- Sensibiliser les usagers aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolaire de ses enfants, etc...
- Rendre les usagers autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seuls.

L'Etat finance la formation et l'activité à hauteur de 50 000 € par poste.

La Communauté de Communes du Vallespir s'est saisie de cette opportunité pour déposer une demande auprès de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, en vue d'accompagner le déploiement de l'usage du numérique globalement auprès des entreprises, des commerçants et aussi des particuliers.

En effet, le projet de la collectivité a une double entrée :

- Au sein du Pôle Développement économique : Objectifs :
  - o Soutenir les entrepreneurs et commerçants du territoire en les accompagnant et en les formant aux usages du numérique dans leur démarches administratives et commerciales.
  - o Accompagner la relance économique en mettant en œuvre une stratégie de digitalisation des commerces : se saisir de l'opportunité du numérique pour développer son activité économique
- Au sein du Pôle Cohésion sociale : Objectifs :
  - o Collaborer avec l'Espace France Services pour animer des actions de médiation autour du numérique.
  - o Construire un plan d'actions autour des usages du numérique mutualisé avec les communes et les CCAS pour répondre aux besoins de la population du territoire.

Le projet de la Communauté de Communes du Vallespir a été examiné favorablement par les services de l'Etat et par courrier en date du 9 avril, le Préfet des Pyrénées-Orientales a informé notre collectivité que la création du poste de conseiller du numérique était retenue au titre de la 1<sup>ère</sup> vague de déploiement du dispositif.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de créer au tableau des effectifs un emploi à temps complet non permanent dans la catégorie hiérarchique C afin de mener à bien le projet : Dispositif conseiller numérique France Services pour une durée de deux ans soit du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2023.

La rémunération sera déterminée selon un indice de la catégorie C et de rémunération maximum de : IB 486 - IM 420, en prenant en compte notamment les fonctions occupées, la qualification détenue par l'agent qui sera recruté ainsi que son expérience, en outre, le régime indemnitaire instauré par la collectivité lui sera applicable.

➤ **Vote : Unanimité**

## 9/ COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU

*Délibération n° 2021/113/D*

- Réalisation d'une étude hydraulique et d'un dossier Loi sur l'Eau pour la réhabilitation de la friche industrielle au lieu-dit Sainte Marguerite à Céret en vue de l'implantation d'une nouvelle activité économique.

Le présent marché a été attribué le 06 mai 2021 à la société BE2T domiciliée 440, Rue James Watt, 66 100 PERPIGNAN, pour un montant de 10 000,00 € HT – 12 000 € TTC.

Ce marché comprend deux tranches :

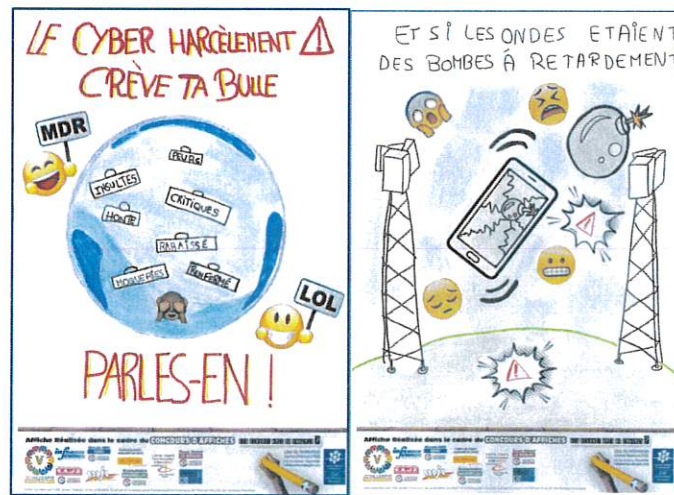
- Tranche ferme : Étude hydraulique : 6 000,00 € HT – 7 200,00 € TTC
- Tranche optionnelle : Dossier Loi sur l'Eau : 4 000,00 € HT – 4 800,00 € TTC

➤ **Vote : Unanimité**

## 10/ AFFAIRES DIVERSES

A l'issue du conseil M. VILA présente les affiches gagnantes du concours organisé par le service Info Jeunes Vallespir sur le thème « les Ecrans Amis ou Ennemis » :

Collège – Lycée 1<sup>er</sup> prix et 2<sup>ème</sup> prix



Elémentaire – 1<sup>er</sup> prix et 2<sup>ème</sup> prix



Maternel : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> prix :





Famille : 1<sup>er</sup> prix / 2<sup>ème</sup> prix



L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 20h15

La Secrétaire de séance,  
Stéphanie Justafré-Gallego

Le Président,  
Michel Coste

